

# Azimuths

Mai 2024

**sud** éducation  
CLERMONT-FERRAND

n°261

## CHOC DES SAVOIRS C'EST TOUJOURS NON !



Début décembre, suite aux résultats de l'enquête internationale PISA, Gabriel Attal, alors ministre de l'éducation nationale, annonce des mesures « chocs » pour relever le niveau en baisse des élèves français-es. Malgré une forte opposition des personnels (dont les chef-fes d'établissement) et des associations de parents d'élèves, le premier

ministre persiste et les premiers textes sont parus au Journal Officiel courant mars et au bulletin officiel. Cette réforme concerne tout le monde du premier degré au second degré et quelque soit la filière (professionnelle, technologique et générale). Voici ce qu'il en est au premier degré et second degré (collège et lycée).



# LE CHOC DES SAVOIRS DANS LE 1<sup>ER</sup> DEGRÉ

Dans le 1<sup>er</sup> degré, les premiers projets de nouveaux programmes de français et mathématiques viennent de sortir et seront mis en place dès la rentrée 2024: prolixes (100 pages rien que pour les maths de la maternelle au CE2 !), parfois détaillés à la période près, listant des attendus précis et chiffrés (plus faciles à évaluer)... le tout à mettre en place grâce à des manuels labellisés obligatoires !

Les programmes qui, jusque-là fixaient des objectifs généraux à atteindre laissant aux enseignant-es une certaine liberté pédagogique, prescrivent à présent les méthodes à employer et les activités à mener. La fameuse méthode de Singapour par exemple sera imposée à tous les niveaux, exigeant d'enseigner dès le plus jeune âge des concepts mathématiques qui peuvent s'avérer complexes et abstraits pour des élèves dont la construction du nombre est encore fragile (écriture fractionnaire dès le CE1 par exemple !). Mais il s'agit surtout d'une véritable défiance vis-à-vis du professionnalisme des enseignant-es et de leur connaissance fine du terrain et de leurs élèves. Gardons en tête que si tout le monde enseigne la même chose de la même manière, au même rythme avec les mêmes manuels obligatoires, ce sont d'abord les élèves qui en pâtiront (notamment les plus fragiles, mais pas seulement), mais cela rend aussi les enseignant-es totalement interchangeables. Plus besoin de créativité, de réflexion, d'élaboration de séances

soigneusement pensées en fonction de nos élèves, plus de travail collectif ou d'échanges de pratiques enrichissants entre collègues, plus besoin de former les professeur-es à autre chose qu'à ces méthodes-miracles, plus besoin de personnel qualifié finalement ...

Le projet de nouveaux programmes impose également le rythme des enseignements (telle notion impérativement travaillée à telle période) et des activités à mener chaque jour, chaque semaine, chaque année en français et en mathématiques. Encore une fois, le Ministre est hors-sol ! Quiconque en élémentaire a déjà tenté d'élaborer un emploi du temps en y faisant rentrer l'ensemble des matières au bon volume horaire avec toutes les injonctions quotidiennes qui continuent de s'additionner chaque année (dictées ritualisées, lecture-plaisir, APQ, calcul mental, anglais, ...) et de s'y tenir sait que le projet est infaisable.

**Par ailleurs, les objectifs pédagogiques sont désormais fixés par année. Si le terme de « cycle » n'a pas encore disparu, on constate une certaine pression et obtenir des « résultats » rapidement afin d'évaluer fréquemment si les élèves sont « dans la norme » ou pas. Et tant pis pour les enfants qui ont besoin de plus de temps pour construire leurs apprentissages, pour celles et ceux qui ont des besoins spécifiques ou simplement pour les élèves de CP qui auraient eu la mauvaise idée de naître en fin d'année !**

# LE CHOC DES SAVOIRS AU COLLÈGE

Mise en place de groupes sur toutes les heures de français et mathématiques en 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>

Ils se généraliseront aux classes de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> dès la rentrée 2025. Même si le mot « niveau » disparaît, la mise en place de ces groupes revient à faire des groupes de niveaux. La dérogation de une à dix semaines en classe entière accentue la complexité de l'organisation de ces groupes.

## Les conséquences restent les mêmes :

- Suivi individuel des élèves plus compliqué ;
- pour les professeur·es de français et de mathématiques : impossibilité d'être professeur·e principal·e et de construire des projets de classe ; évaluation permanente des élèves ;
- temps de concertation prévu mais sans heures et moyens
- disparition de dispositifs déjà existants (groupes sciences, accompagnement personnalisé etc) ;
- contraintes importantes de mise en barrette qui impactera tous les emplois du temps enseignants et élèves ;
- des effectifs peu réduits pour les groupes d'élèves les plus en difficulté (dépassant les 15 élèves) et plus importants dans les autres groupes (pouvant dépasser les 30) ;
- tri et stigmatisation des élèves ;
- orientation précoce des élèves les plus en difficulté (sans beaucoup d'espoirs de changement de groupe)
- risque de conflits avec les familles ;
- disparition du groupe classe, les élèves vont se sentir plus seul·es notamment en sixième;
- qu'en sera-t-il pour les élèves à besoins particuliers ou porteur·ses de handicaps ?
- dans notre académie, les quelques heures données pour les mettre en place ont été prises sur les heures prévues aux lycées (fermetures de classes et de postes) ;

**Brevet obligatoire pour l'entrée en seconde** (générale, professionnelle et technologique).  
Les élèves qui ne l'ont pas pourront demander à intégrer **une classe prépa d'entrée au lycée.**

- pression accrue sur les enseignant·es et les élèves pour obtenir ce diplôme ;
- concurrence entre les établissements
- davantage d'élèves orienté·es vers l'apprentissage
- très peu de possibilité pour les élèves d'ULIS de rentrer au lycée

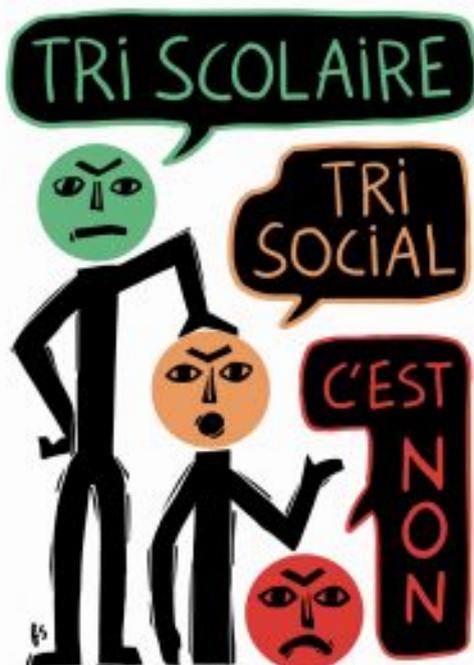


### Heures de soutien supplémentaires à la maîtrise des savoirs fondamentaux proposées aux élèves dont les besoins ont été identifiés dans la limite de deux heures hebdomadaires.

- Sur quels créneaux seront prises ces heures ?  
En enlevant des matières (LV2) ?
- Ces heures peuvent être assurées par des professeurs des écoles qui signent un pacte. Quand ?

### AUTRES MESURES PRÉVUES

- ◆ 18 heures annuelles consacrées à l'engagement et à la participation des élèves aux projets d'éducation à la citoyenneté, aux médias et à l'information dès la rentrée 2024 en 5<sup>ème</sup>, puis en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> les années suivantes. Qui fera ces interventions et avec quels moyens ?
- ◆ accueil tous les jours de 8h à 18h dans tous les collèges de REP et REP+ avec de l'aide aux devoirs, de l'enseignement artistique et culturel et de l'éducation physique et sportive. Qui fera cet accueil et avec quels moyens ?
- ◆ mise en place de plus « d'instruction civique » et d'un passage obligatoire par le théâtre dont nous ne savons rien encore sur leur mise en œuvre ;
- ◆ les changements de programme commenceront en maternelle et primaire dès la rentrée prochaine et se poursuivront l'année suivante en cycle 3 (CM1, CM2, 6<sup>ème</sup>) puis sur le cycle 4 (5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>) ;
- ◆ une labellisation de tous les manuels de la maternelle au lycée qui remet en cause la liberté pédagogique des enseignants ;
- ◆ **mise en place d'un nouveau socle commun réorganisé autour de compétences disciplinaires, psychosociales et de repères de culture générale .**



# LE CHOC DES SAVOIRS AU LYCÉE

## CLASSE PRÉPARATOIRE À LA CLASSE DE SECONDE

La mise en place de cette classe a été publiée au JO malgré l'avis défavorable du Conseil supérieur de l'éducation. Le décret du 16 mars 2024 présente donc une expérimentation de la classe préparatoire à la classe de seconde pour l'année scolaire 2024-2025.

Cette classe « à destination des élèves admis en seconde générale et technologique ou professionnelle n'ayant pas obtenu le DNB et souhaitant participer au dispositif » sera implantée dans les lycées. Le lycée La Fayette de Clermont-Ferrand accueillera donc ces élèves.

Il est prévu qu'un tri soit fait en amont par les équipes pédagogiques puis par le chef d'établissement si les candidat·es sont trop

nombreux·ses. Les critères de sélection restent flous, ainsi que le sort des élèves non retenu·es par le dispositif.

Pour enseigner dans cette classe, on compte trouver des « enseignants expérimentés et motivés » qui appliqueront une pédagogie de projets « un ou plusieurs projets de classe » seront attendus.

Le but affiché de cette classe n'est pas de préparer à nouveau le DNB. A l'issue de cette année, si les conditions sont remplies, l'élève devrait retrouver l'affectation dans l'établissement où il/elle était affecté·e à la fin de son année de 3<sup>e</sup>. Cela suppose donc que des places seraient conservées pour ces élèves.

## LES QUESTIONS SOULEVÉES PAR CE DISPOSITIF :

- quels sont les effectifs de cette classe ?
- Comment est-il prévu de s'adapter à la réalité du terrain, notamment s'il y a plus de candidat·es que de places ouvertes ?
- Que sera-t-il proposé aux élèves qui n'auront pas été retenu·es ?
- N'y a-t-il pas un risque de manipulation des résultats du DNB pour coller à la réalité ?
- Au final, les élèves qui n'obtiendront pas le droit d'inscription dans cette classe seront poussé·es vers un apprentissage forcé ou vers un CAP pas vraiment choisi.

**En fait, on voit bien qu'il ne s'agit pas d'une orientation, encore moins d'une orientation choisie mais bien d'une sélection, d'un tri des élèves.**

## LABELLISATION DES MANUELS

Le 5 décembre 2023, Gabriel Attal, alors ministre de l'Éducation, annonçait la labellisation de « tous les manuels, du CP à la Terminale, à partir de septembre 2026 ». La liberté de l'enseignant·e, c'est-à-dire celle de produire, choisir, d'utiliser les supports pédagogiques en fonction de la réalité du terrain existe depuis les années 1880 environ. Elle n'a été interrompue qu'en 1940... Tout est dit !

Le risque est grand, avec cette labellisation, de réécrire l'histoire, la littérature, d'orienter ou d'imposer une idéologie.

Cela marque aussi une lourde défiance vis-à-vis des enseignant·es qui ne seraient plus que des exécutant·es. On pense à leur place, on sait ce qui est bon ou pas bon, au nom de la science...



## **UN USAGE RAISONNÉ DU NUMÉRIQUE ET DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)**

Avec l'appellation « élever le niveau de notre école », Gabriel Attal prétend que « la France sera le premier pays au monde à généraliser à titre gratuit l'usage d'une IA à tous les élèves d'une classe d'âge pour accompagner leur progression scolaire ». Il annonce par ailleurs un « guide pédagogique des usagers du numérique en classe » pour le printemps 2024. Afin « d'accompagner les enseignants sur le terrain notamment dans leur rapport à l'évaluation ». On ne doute pas que là encore, ce sont les élèves socialement favorisé·es qui sauront tirer profit de ces nouvelles façons de travailler.

## **RÉHAUSSER LE NIVEAU D'EXIGENCE ET D'AMBITION POUR TOUS LES ÉLÈVES**

En plus de l'obligation de réussir à l'examen du brevet pour prétendre entrer au lycée, une nouvelle épreuve du bac général et technologique est annoncée pour la rentrée 2026. Sur le modèle de l'Épreuve Anticipée de Français (EAF) en fin de première, c'est une épreuve de « culture mathématique et scientifique » qui se profile. Si l'on ne sait encore rien du contenu et des attentes, on sait déjà que « cette épreuve nécessitera de revoir la pédagogie des mathématiques au collège et au lycée ».

Ce qui est demandé est une vraie usine à gaz et dégrade, une fois de plus, les conditions de travail des personnels et des élèves. Sous couvert de l'enquête PISA, l'objectif est toujours le même : continuer à mettre en place une société où les citoyen·nes ne font qu'appliquer ce qui leur est demandé et ainsi être à la merci du néolibéralisme. Et pour cela, le gouvernement applique une politique de destruction de l'école publique et de la fonction publique.

SUD éducation s'oppose à cette réforme du tri social et scolaire et au contraire revendique :

- une école émancipatrice et égalitaire ;
- un vrai plan d'urgence pour l'éducation avec en particulier : la baisse du nombre d'élèves par classe, le recrutement massif des personnels, une formation continue et adaptée tout au long de la carrière, un plan de titularisation pour les contractuel·les, la création d'un vrai statut d'AESH.

**REFUSONS LA MISE EN PLACE DE CETTE RÉFORME !  
CONTRE LE « CHOC DES SAVOIRS », CONTINUONS À NOUS OPPOSER!**

**MANIFESTATION LE SAMEDI 25 MAI A CLERMONT FERRAND**

PLUS D'INFOS SUR [SUDEDUCATION63.ORG](http://SUDEDUCATION63.ORG)

## UN TOIT C'EST UN DROIT ! DES PAPIERS POUR TOUS ! C'EST AUSSI L'AFFAIRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

En août dernier, à Clermont-Ferrand, la préfecture évacuait le squat occupé par des mineurs non accompagnés, en recours pour faire reconnaître leur minorité. 32 étaient relogés par la préfecture (le Collectif Partage et Projet missionné par la préfecture gérait cet hébergement) qui prétendait les laisser seulement un mois dans ces appartements. Depuis, le travail du Collectif citoyen 63 qui les accompagnait quotidiennement au squat et la mobilisation de RESF ont permis de rendre cet hébergement pérenne. Sauf qu'il est notoirement insuffisant et que des dizaines de jeunes dans la même situation échappent à la rue grâce à l'accueil solidaires de bénévoles et au travail des militant.e.s de RESF, de la LDH et du collectif Y'a pas mieux qui organise un accueil au Centre Jean Richepin dans les locaux de la LDH.

Dans le même temps la préfecture décide, dans la foulée de l'adoption de la loi xénophobe de Darmanin, saluée et votée par l'extrême-droite, de durcir sa politique quant à l'hébergement d'urgence réservé aux demandeurs d'asile. Le 8 avril, le secours populaire faisait en conférence de presse le constat de plus de trente familles à la rue avec des enfants, parfois très jeunes, des femmes enceinte des personnes porteuses de handicap... La honte.

Le même soir le Secours Populaire distribuait des tentes et des militant.e.s de RESF, du secours populaire et des citoyens indignés aidaient à l'installation d'un campement Place du 1er mai. Pendant trois jours la Police de l'Air et des Frontières et les services de la préfecture mettaient la pression sur les migrants présents sous ces tentes. Face à cette situation, la revendication d'asile municipal montait et ce campement trouvait de nouveaux quartiers dans la cour de la Maison du Peuple, puis dans la grande salle de cette même Maison du

Peuple sans autorisation municipale. Le mouvement occupe donc la Maison du Peuple depuis plus d'un mois.

Le préfet déclarait que seuls des personnes sous l'obligation de quitter le territoire se retrouvaient sans hébergement. Nous avons fait la démonstration auprès des médias (télé, presse, radios) que c'était un mensonge. La préfecture a dû reloger quelques personnes. Solidaires et Sud éducation dont des militant.e.s sont très présent.e.s dans le mouvement ont pris en charge financièrement le relogement en hôtel pendant huit jours d'une famille dont la dame était enceinte de huit mois et un des deux enfants autiste... Depuis la dénonciation de ces situations, cette famille a été relogée en hôtel par la préfecture.

La solidarité de la population du département est énorme pour permettre à tout le monde de manger, de ne pas avoir froid. Des animations ont été organisées sur le campement et plusieurs concerts de solidarité ont rassemblé des centaines de personnes. Les manifestations et rassemblements se multiplient. Le préfet a fini par accepter une entrevue le 7 mai. La délégation a dénoncé une situation que lui seule a créé, aussi bien pour les Mineurs Non Accompagnés que pour les familles et les célibataires qui dorment sous la tente. L'hébergement de 6 filles mineures non accompagnées est annoncé mais c'est notoirement insuffisant.

La mobilisation continue. Plusieurs écoles où les enfants sont scolarisés ont pris des initiatives de solidarité, ont fabriqué des banderoles pour mettre devant l'école. D'autres ont écrit au Dasen, fait des pétitions, participé aux manifestations. Il faut renforcer les initiatives. Notre syndicat peut aider à cela. Nous devons renforcer la solidarité.



# Bulletin d'adhésion 2023-2024



Adhésion en ligne possible sur <https://mon.sudeducation.org>

Déjà adhérent-e en 2022-2023  Nouvel-le adhérent-e

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

code postal : ville :

Tel: Portable :

E-mail :

Établissement / service :

Corps :

Discipline : Échelon :

Titulaire / non titulaire / Retraité-e :

Je peux être correspondant-e local-e sur mon lieu de travail (recevoir de la doc et l'afficher sur le panneau syndical ou la mettre dans les casiers) :

Date : Signature :

SUD éducation peut utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser des publications. J'autorise SUD éducation à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/1978. Cette autorisation est révoquable par moi même dans les mêmes conditions que le droit d'accès.

**Vous pouvez également faire un don à SUD éducation 63/03. Dans ce cas, vous pouvez faire un chèque séparé, et préciser si vous le souhaitez l'affectation à la caisse de grève et/ou à la caisse de solidarité générale (soutien à des luttes en cours, aux sans-papiers, à des associations, etc.).**

**Cotisations :** (voir grille ci-dessous), peut être fractionnée en plusieurs versements. Faire autant de chèques que de versements et indiquer au dos les mois d'encaissement souhaités, 31 août 2024 au plus tard.

**ATTENTION !** Pour le salaire net, ne pas lire en bas du bulletin de salaire mais le montant avant prélèvement à la source.

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle	Coût réel après crédit d'impôt	Salaire net mensuel	Cotisation annuelle	Coût réel après crédit d'impôt
Moins de 600	6,00 €	2,00 €	2 100,00 €	180,00 €	60,00 €
600,00 €	15,00 €	5,00 €	2 200,00 €	188,00 €	62,67 €
900,00 €	30,00 €	10,00 €	2 300,00 €	200,00 €	66,67 €
1 000,00 €	40,00 €	13,30 €	2 400,00 €	225,00 €	75,00 €
1 100,00 €	50,00 €	16,67 €	2 500,00 €	250,00 €	83,33 €
1 200,00 €	60,00 €	20,00 €	2 600,00 €	275,00 €	91,67 €
1 300,00 €	70,00 €	23,33 €	2 700,00 €	300,00 €	100,00 €
1 400,00 €	85,00 €	28,33 €	2 800,00 €	325,00 €	108,33 €
1 500,00 €	90,00 €	30,00 €	2 900,00 €	350,00 €	116,67 €
1 600,00 €	105,00 €	35,00 €	3 000,00 €	375,00 €	125,00 €
1 700,00 €	120,00 €	40,00 €	3 100,00 €	400,00 €	133,33 €
1 800,00 €	140,00 €	46,67 €	3 200,00 €	425,00 €	141,67 €
1 900,00 €	160,00 €	53,33 €	3 300,00 €	450,00 €	150,00 €
2 000,00 €	168,00 €	56,00 €	Plus de 3300 €	+25€ par tranche de 100€	

CPPAP n°0526S06036

Directrice de publication : Valérie Moulinot, Maison du Peuple,  
29 rue Gabriel Peri 63000 Clermont-Ferrand  
Imprimé par la Galipoté

**N° 261 – Mai 2024**

**AZimuts**  
Bulletin syndical  
et pédagogique

SUD éducation  
Maison du Peuple  
29 rue Gabriel Péri  
63000 CLERMONT-FERRAND

**P 4**  
**PRESSE**  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

Dispense de timbrage 53 Clermont-FD PPDC

Date de dépôt : Vendredi 17 mai 2024

**Sommaire**

*Pages 1... Choc des savoirs, c'est toujours non !*  
*Page 2.... Choc des savoirs dans le premier degré*  
*Pages 3 et 4... Choc des savoirs au collège*  
*Pages 5 et 6... Choc des savoirs au lycée*  
*Page 7... Un toit c'est un droit : des papiers pour tous ! C'est aussi l'affaire de l'éducation nationale*  
*Page 8.. Syndiquez-vous*



sudeducation63



sudeducation63